



Annexe Epreuve / Organisateur

Mise en place des conditions pour l'organisation d'un événement sport moteur National et International sur le circuit de Mettet (Province de Namur) dans le cadre de la crise COVID-19

1. Introduction

Ce document a pour but de définir les mesures mises en place pour permettre l'organisation d'une compétition automobile Nationale et Internationale sur le circuit de Mettet en date du 16/17/18 avril 2021. L'organisateur 2CVRT ASBL, Rue PJ Antoine N° 109 – 4040 Herstal a établi ce protocole détaillant en pratique les principes établis dans ce document pour l'organisation de cette épreuve.

La direction de l'épreuve a évalué le risque sanitaire en utilisant le COVID Event Risk Model.

L'organisation de cette compétition automobile sur circuit, suivant ce protocole, vise à satisfaire les exigences du Conseil National de Sécurité pour que ces activités puissent ne pas être assimilées à des événements de masse.

L'objectif de ce protocole est d'organiser des compétitions et entraînements sur circuit pour les compétitions nationales et internationales inscrites sur le calendrier du RACB Sport et de la FIA en ne rendant accessible l'évènement qu'aux participants, professionnels et bénévoles strictement nécessaires au déroulement des activités.

Ce protocole est l'annexe « Mettet » du protocole édité par le RACB Sport

Il est important de prendre en compte que ces compétitions se déroulent sur un territoire étendu et en dehors des voies de circulation publiques permettant de garantir les mesures de distanciation sociale.

2. Définitions

COVID Officer de l'évènement

Le COVID Officer sera Laurent Voogt +32 (0) 474/517 087

Situation : 2^{ème} étage bâtiment principal – Bureau Direction de course

COVID Coordinator de l'évènement

Le COVID Coordinator sera Denis Declercq +32 (0) 475/492 487

Situation : 1^{er} étage bâtiment principal – Bureau Secrétariat



3. Généralités

- Toute personne présente sur le circuit devra s'engager à respecter l'ensemble des mesures spécifiques mises en place. Une charte établie et signée par tous via une application attribuant le QR Code d'entrée sur le site via ce lien :
https://2cvrtevents.ris-timing.be/reg_ins.php?event=12
- Le port du masque en permanence sera obligatoire sur tout le site.
- Une prise de température sera prise à l'entrée. Un parking « COVID » sera mis en place pour toutes personnes ainsi que les accompagnants qui serait au-dessus de 38° Celsius. Une nouvelle prise de température sera prise 15 minutes plus tard sur cette personne. Si les 38° Celsius devrait être encore atteint, ces personnes seront testées avec un test salivaire rapide qui se trouve sur la liste des tests autorisés.
- Des solutions hydroalcooliques seront mises à disposition dans tous les locaux utilisés.
- Un sens de circulation sera établi dans le parc d'assistance et dans les bâtiments.
- Des instructions rappelant des précautions à prendre seront affichées sur l'ensemble du site.
- Toute personne présente sur le circuit présentant un des symptômes du COVID-19 devra contacter immédiatement l'équipe médicale du circuit située au pied du bâtiment principal.
- Le contrôle de la mise en place des mesures se fera par le COVID Officer ou un de ses délégués.
- Le Team Manager est d'office désigné comme COVID Coordinator de son équipe. L'application QR Code gardera un listing complet de son effectif.
- Des espaces individuels de zone de service seront établis individuellement par voiture afin de garantir une distance minimum entre les véhicules.
- Les espaces utilisés pour la prise des repas devront être dans le respect des distances sociales et normes Horeca en vigueur et réservés aux seuls membres de la bulle. Les lunch packets devront être privilégiés.

4. Accès au site

4.1. Généralité

Le circuit ne sera accessible qu'aux personnes suivantes :

- Participants,
- Officiels et commissaires,
- Equipes de l'organisation,
- Equipes du service médical,
- Equipes de sécurité,
- Staff du circuit,
- Représentants des constructeurs,
- Fournisseurs d'essences et pneumatiques,
- Presse,
- Production TV,
- Police, pompiers, autorités locales.



L'ensemble de ces groupes optimisera son personnel afin de limiter le nombre de personnes sur site au strict minimum permettant ainsi de garantir le déroulement de l'activité en sécurité.

Toutes les personnes accréditées devront s'engager à signer et respecter une charte reprenant les mesures mise en place. Sans cette signature le QR Code d'entrée ne sera pas activé.

Une signalétique devra être installée interdisant l'accès aux personnes non-accréditées.

Un horaire d'accès au site sera établi afin d'éviter tout regroupement.

Un contrôle de la température sera effectué sur l'ensemble des personnes accédant au site si besoin.

Le contrôle d'accès permettra un comptage des personnes présentes sur le site. Ce comptage sera également disponible via l'application QR Code de l'organisateur.

Le site du circuit sera découpé en zones, les accréditations seront données par zone. Les zones suivantes seront créées :

- Track,
- Pitlane,
- Paddock,
- Building,
- Centre médical,
- Presse.

Ces zones seront clairement spécifiées lors de l'attribution du QR Code d'inscription, la zone sera communiquée directement aux participants à la réception de son QR Code.

4.2. Accréditation :

Le circuit sera accessible uniquement via une accréditation préalable. Aucune accréditation sur site ne sera possible.

Le formulaire d'accréditation reprendra les éléments suivants :

- Nom,
- Prénom,
- Adresse mail,
- Numéro de téléphone portable,
- Société/team,
- Fonction,
- Zone nécessaire pour son travail,
- Déclaration du demandeur sur la présence de symptômes du COVID 19,

L'organisateur produira et distribuera les marques d'accréditations. Aucune distribution ne pourra se faire sur le site.

Les marques d'accréditations des personnes devront permettre le comptage et permettre d'identifier facilement les zones auxquelles elles donnent accès.



Les marques d'accréditations des véhicules devront permettre d'identifier rapidement le parking attribué.

4.3. Gardiennage

Un gardiennage devra être mis en place afin de garantir le contrôle d'accès au site. Le site sera accessible uniquement aux heures prévues dans le timing de l'épreuve.

5. Infrastructure et équipement.

5.1. Paddock

Sous la responsabilité des teams, du gel hydroalcoolique sera mis à disposition dans les boxes utilisés par eux et dans les zones sanitaires des paddocks.

Des espaces individuels seront établis afin de garantir une distance minimum entre les véhicules

5.2. Bâtiment Race Control et annexes

L'accès au bâtiment race-control sera limité aux personnes travaillant à la direction de course, travaillant pour le circuit ou à la gestion sportive de l'épreuve.

Il y aura deux zones bien distinctes :

Zone 1 : Direction de Course dans le bâtiment principal avec les services suivants

Rez-de-Chaussée pour le service Médical (côté Paddock)

Rez de chaussée pour les relations concurrents (Box technique – côté Pitlane)

1^{er} étage pour le secrétariat de l'épreuve et la COVID Coordinateur (Côté piste)

1^{er} étage pour les bureaux organisation et Direction de course (Côté Paddock)

Le comptoir au centre de ces deux bureaux ne pourra pas être utilisé comme bureau pour un service, il pourra seulement être utilisé comme zone d'attente si besoin.

2^{ème} étage pour le Race Control (Direction de course et sécurité) et le TimeKeeping

Zone 2 : Officiels dans la salle Fievet (au-dessus des boxes) avec les services suivants

Rez-de-chaussée – Il n'y aura pas de service au comptoir d'entrée

1^{er} étage – Côté Piste : il sera divisé en 5 parties distinctes (bulles) en suivant les règles de distanciation sociales.

Bulle 1 : Commissaires Sportifs avec un maximum de 4 personnes

Bulle 2 : Commissaires de piste avec un maximum de 4 personnes

Bulle 3 : Commissaires de stands avec un maximum de 4 personnes

Bulle 4 : Commissaire technique avec un maximum de 4 personnes

Bulle 5 : Zone de Presse pour maximum 4 personnes

Ces services seront en communication avec le Race Control par radio.

Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition dans les locaux utilisés.

L'utilisation de l'ascenseur sera restreinte. Un sens de circulation sera établi dans le bâtiment.

Un nettoyage fréquent des bâtiments sera mis en place.

5.3. Catering

Une zone de catering ne sera autorisée que si les repas peuvent être emportés.

Les repas seront distribués de préférence sous forme de lunch packets. L'ensemble des espaces habituellement utilisés pour des réceptifs pourront être mis à disposition pour la prise des repas dans le respect des règles en vigueur pour les restaurants d'entreprise.

6. Activités sportives

6.1. Scrutineering :

- Il y aura un safety scrutineering uniquement pour les voitures. Il sera remplacé par une « Self déclaration » pour les équipements de sécurité des pilotes.
Le Safety Scrutineering sera organisé sur rendez-vous au Box de droite (Rez-de-chaussée du bâtiment Race Control). Les teams devront présenter les voitures dans le respect du timing, une seule personne du team pourra être présente lors de ce contrôle de sécurité. Ce contrôle devra être de plus rapide possible.

6.2. Contrôle administratif :

- Tous les contrôles seront virtuels, si besoin la secrétaire de Metting convoquera un chef team/pilote.

6.3. Track Walk :

- Il n'y aura pas de Track Wall pour les participants.

6.4. Communications résultats et autres documents:

- La transmission des résultats, documents et convocations se fera par messagerie ou mail avec accusé de réception. L'utilisation de la Room « Discord » sera le canal premier de communication entre les teams et les officiels de l'épreuve.

6.5. Briefing de la direction de course:

- Les briefings seront disponible sur la Room Discord ainsi que sur les sites respectifs.
L'adresse mail bernard@2cvracingteams.be sera le lien pour les questions relatives à la course ainsi que sur la room DISCORD.

6.6. Procédure de départ

- L'accès à la grille de départ sera restreint.
- Le port du masque sera obligatoire.
- Le nombre de commissaires sera limité à un par ligne.



6.7. Courses :

- Le nombre de personne présente au pitwall sera limité.

6.8. Podium :

- Pas de rassemblement autorisé sous le podium.
- Accès restreint à la salle d'attente podium.
- Pas de dignitaire pour la remise des trophées.

6.9. Final Scrutineering :

- Endroit spécifique.
- Accès limité à 2 membres de l'équipe.

6.10. Conférence de presse :

Si une conférence de presse est organisée, un maintien des distances sociales strictes sera appliqué pour tous les intervenants. Elle sera transmise par vidéo conférence.

7. Règles particulières pour les participants :

Une voiture est considérée comme un «cluster», une bulle. Le Team Manager de chaque team sera désigné comme COVID Coordinator de son équipe.

Tous les participants devront être détenteur d'une licence Nationale ou Internationales délivrée par une fédération reconnue par la FIA.

Un maximum de 8 membres du team¹ plus le COVID Coordinator sera autorisé par véhicule en plus des pilotes. Les bulles des différents participants ne pourront pas avoir de contact entre eux.

8. Règles particulières pour les officiels :

Pour l'ensemble de ces fonctions, le port du masque sera obligatoire en toutes conditions à l'exception d'intervention pour un incendie.

Chaque groupe d'officiel désignera un COVID Coordinator. Par défaut, le chef de file ou responsable du service sera automatiquement désigné comme COVID Coordinator.

Le maintien strict des distances sociales sera mis en application. Il n'y aura pas de rotation dans les équipes et les fonctions. Le partage d'équipement sera strictement interdit.

Tous les briefings seront faits de manière électronique.

Le catering sera remplacé par des lunch packets livrés.

¹ Ce nombre pourra être adapté à la réglementation de la FIA si la compétition fait partie d'un championnat de la FIA.

8.1. Direction de course :

- Staff réduit, (directeur de course, un assistant, communication radio marshal, coordinateur sécurité piste, coordinateur team messaging).
- Communication au team uniquement par radio ou messagerie. (Discord)
- Audition des concurrents seulement via système de vidéo conférence. (Discord)

8.2. Commissaires Sportifs :

- Utilisation d'un local permettant les distances sociales.
- Audition via vidéo-conférence. (Discord)
- Communication des décisions via messagerie ou mail avec accusé de réception.

8.3. Commissaires Techniques :

- Utilisation d'un local permettant les distances sociales.
- Contrôle technique sur convocation.
- Communication des décisions via messagerie ou mail avec accusé de réception.

8.4. Commissaires de piste :

- Nombre réduit de commissaires.

8.5. Commissaire de stand

- Nombre réduit de commissaires

8.6. Fast Intervention Véhicule :

- Pilote en stand-by dans le véhicule, staff en attente à l'extérieur.

8.7. Médical Team :

- Port du masque, gants, et écran suivant leur procédure spécifique.
- Elles s'assureront qu'un nettoyage chirurgical du centre médical a été réalisé avant le début de l'évènement.
- Une zone d'isolement pour les patients potentiellement contaminés sera mise en place.

8.8. Extraction :

- Pilote en stand-by dans le véhicule, staff en attente à l'extérieur.

8.9. Dépannage :

- Une seule personne par véhicule.

9. Logement des équipes et officiels.

Il sera demandé à tous les intervenants de respecter les règles suivantes :

- Tous les membres des équipes ou officiels, ne partageant pas le même domicile, devront être dans des chambres séparées.
- Il sera demandé aux équipes de se regrouper dans un même hôtel.
- Les distanciations sociales seront applicables à tous moments.

- Les repas hors circuit devront être pris sur le lieu du logement.

10. Promotion de l'événement.

La compétition se déroulera sans public et sans aucune publicité de promotion.

11. Infraction au protocole :

1. Infraction aux protocoles par un participant ou un officiel :

Une infraction au protocole particulier de l'épreuve ou à ce protocole pourra entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve. Les protocoles feront parties du règlement de la compétition.

Infraction aux règles mise en place pour les spectateurs :

Une infraction au protocole particulier mis en place lors de l'épreuve entraînera l'exclusion du site de la compétition et toute autre amende administrative établie par l'autorité compétente.

Infraction aux protocoles par un organisateur :

Une infraction au protocole particulier de l'épreuve ou à ce protocole pourra entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'épreuve.

12. En cas de suspicion

Si une personne présente un des symptômes du COVID-19, elle devra immédiatement contacter son COVID Coordinator. Le COVID Coordinator contactera immédiatement l'équipe médicale du circuit et le COVID Officer afin qu'un test PCR ou antigénique soit réalisé. Les autres membres de la bulle devront se mettre en quarantaine en attendant le résultat du test.



2 x 6 Heures 2CV/C1 – Mettet

16 - 17 – 18 Avril 2021

Je déclare par la présente avoir lu et compris cette charte mise en place par l'ASBL 2CVRT et le Circuit Jules Tacheny de Mettet dans le cadre de sa lutte contre la propagation de la pandémie Covid-19.

Je m'engage dès lors à respecter les mesures sanitaires et de précaution mises en place afin d'obtenir une autorisation d'accès aux infrastructures du Circuit de Mettet.



Dans le cadre des mesures « Covid » la distribution et la consommation de boissons alcoolisées est interdite sur le site du circuit de Mettet.

Instructions et bonnes pratiques

1. Symptômes du Covid-19

Soyez attentifs aux symptômes ci-dessous :

- de la fièvre,
- une sensation de fatigue,
- une toux nouvelle ou en aggravation
- perte de goût et d'odorat
- difficulté respiratoire nouvelle ou en aggravation
- des courbatures et des douleurs,
- une congestion nasale,
- un écoulement nasal,
- perte d'appétit,
- épisode de confusion,
- des maux de gorges,
- des diarrhées.

Si vous avez présenté un de ces symptômes dans les 14 jours précédant votre venue, ne vous présentez pas au Circuit et contactez votre médecin.

2. Accès au Circuit

Les entrées seront ouvertes et à des horaires déterminés. Aucun accès ne sera permis sans autorisation préalable et en dehors des horaires communiqués et uniquement via l'entrée qui vous a été mentionnée.





Une autorisation d'accès vous sera transmise via mail (code à utiliser en version électronique ou papier), sans celle-ci, l'accès au site ne sera pas possible, un comptage des personnes présentes sur le site étant requis.

Après une prise de température à l'entrée, l'accès vous sera autorisé si vous êtes en-dessous de 38° Celsius.

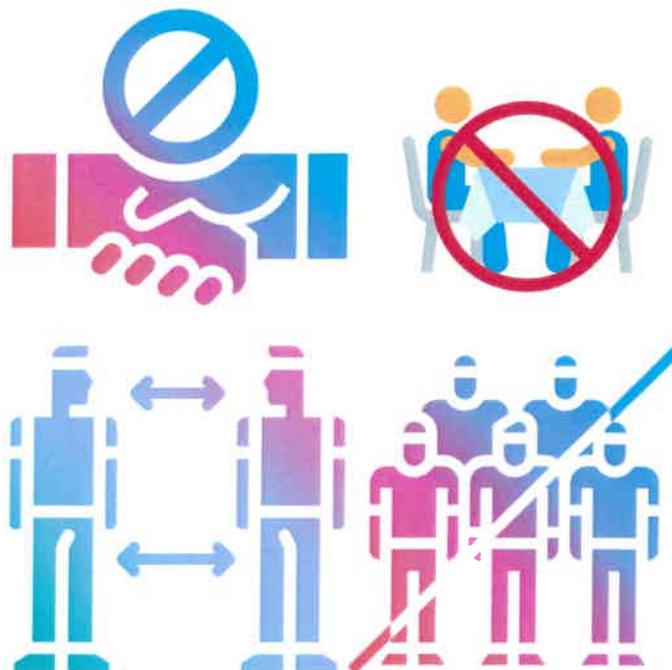
Si vous deviez être au-dessus de 38° Celsius, vous devez vous stationner avec toutes les personnes vous accompagnant dans le véhicule dans le parking « COVID » prévu à cet effet.

Ensuite 15 minutes après, nous effectuerons une deuxième prise de température, si celle-ci est revenue en dessous de 38°, vous pourrez ainsi que vos accompagnants accéder au site.

Si cela n'était pas le cas, vous et vos accompagnants subirez un test salivaire de dépistage rapide.

3. Distanciation sociale

La distanciation sociale doit être respectée dans la procédure de prévention. Cela signifie qu'une distance d'un mètre et demi doit être maintenue entre les personnes.





4. Port du masque et de la visière

Le port du masque et de la visière (si vous en avez une) est OBLIGATOIRE en toutes circonstances.



5. Hygiène des mains

Le lavage régulier des mains est également une priorité dans les mesures mises en place pour la reprise des compétitions. Il vous est possible, vu nos infrastructures, de vous laver les mains régulièrement au savon.

Avec du gel hydroalcoolique, durant minimum 30 secondes.



Avec du savon et de l'eau, durant minimum 60 secondes.

6. Accès aux bâtiments

- Vous êtes uniquement autorisés à accéder au box qui vous est alloué
- Il est requis de ne pas se rendre dans un bâtiment ou local sans raison valable et justifiée, de respecter les mesures de distanciation sociale et de porter son masque en TOUTES circonstances au sein des bâtiments, box compris comme sur l'ensemble du site.
- Des instructions à respecter scrupuleusement sont apposées à toutes les entrées. Vous vous désinfecterez les mains lors de tout passage d'une zone à l'autre dans le bâtiment.

Il est interdit de bouger d'une bulle à une autre.





7. Ascenseurs

Les ascenseurs ne sont accessibles qu'aux personnes autorisées, et UNE SEULE personne à la fois.

Nous vous remercions pour le respect de toutes ces mesures, qui nous permettent d'assurer les compétitions en toute sécurité. Nous comprenons que celles-ci imposent des contraintes à chacun d'entre vous mais sont essentielles pour assurer la bonne santé et sécurité de tous les intervenants sur le site.

Nous sommes certains que, comme nous, vous avez à cœur de vous protéger et de protéger les autres mais également de participer à une reprise, aussi rapide que possible, de la pratique de votre sport dans des conditions normales.

Je déclare, par la présente, avoir pris connaissance des recommandations susmentionnée et je déclare que je respecterai les instructions complémentaires qui me seront fournies sur le site.

Je déclare également sur l'honneur ne pas être porteur des symptômes mentionnés au point 1. de cette Charte depuis 14 jours. Si je devais être porteur de ces symptômes entre la signature de la Charte et mon arrivée au Circuit, je m'engage à ne pas me présenter au circuit.

